

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS534

présenté par
Mme Janvier, rapporteure

ARTICLE 35

I. – Supprimer l’alinéa 7.

II. – En conséquence, à l’alinéa 9, substituer aux mots :

« Les 1° *bis* et 2° du I entrent en vigueur »

les mots :

« Le 2° du I entre en vigueur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d’une disposition introduite par le Sénat prévoyant la remise, chaque année, d’un bilan de la mise en œuvre de l’aide à la vie partagée par les départements à la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA).